



SYNDIC DE COPROPRIETES - VENTES - LOCATIONS SAISONNIERES ET A L'ANNEE

TARIF COMMISSIONS SUR TRANSACTIONS

Jusqu'à 150.000 €	6 % TTC
Prix de vente compris entre 150.001 et 250.000 €.....	5 % TTC
Prix de vente compris entre 250.001 et 400.000 €.....	4 % TTC
Au delà de 400.001 €.....	3 % TTC
A la charge de l'acquéreur sauf convention contraire	

TARIF DES COMMISSIONS SUR LOCATIONS A L'ANNEE

Etat des lieux et rédaction du bail	10 % du loyer annuel
A diviser à part égale entre le locataire et le bailleur	
Frais de gestion annuelle	8 % TTC du loyer
A la charge du bailleur	

TARIF DES COMMISSIONS SUR LOCATIONS SAISONNIERES

Etat des lieux, visites, accompagnement locataire, rédaction bail	160 € la semaine
A la charge du locataire	
